

duisent par leurs graines seulement, ce sont d'ordinaire des plantes annuelles ; les autres se reproduisent de leurs graines et de leurs racines, ces dernières plantes sont vivaces et d'une destruction très-difficile.

Comme moyens préventifs contre la multiplication des plantes nuisibles, nous indiquerons les procédés ordinaires d'une bonne culture, l'adoption de bons assolements, le choix de semences bien nettes, l'emploi de fumiers qui ont déjà subi un commencement de fermentation et dans lesquels toutes les graines de mauvaises herbes sont suffisamment décomposées, l'entretien convenable des fossés, des chemins, des clôtures, des paturages et des prairies ; enfin dans certains cas la pratique des chaulages, et même du drainage.

Tous les cultivateurs savent que le retour fréquent d'une même plante sur le même champs est une des principales causes déterminantes de la production des mauvaises herbes. Ils connaissent par expérience que lorsque l'avoine, l'orge le blé, ou le seigle reviennent deux ou trois ans de suite à la même place ; ces plantes laissent le terrain excessivement sale, et pour le nettoyer quelque peu il faut un long paturage, lequel n'est pas toujours suffisant.

Tout autre aurait été le résultat si, au lieu de cette succession non interrompue des mêmes plantes sur les mêmes champs, on avait adopté une rotation rationnelle ; c'est-à-dire une alternation régulière de tous les végétaux cultivés ; par exemple, si on avait fait suivre une céréale de quelque fourrage annuel, tel que pois, vesces, ou lentilles et ceux-ci par une autre céréale suivie elle-même de quelque plante sarclée, comme les patates et autres analogues. A coup sûr cette culture alterne serait un puissant moyen de diminuer la multiplication des plantes nuisibles.

L'emploi des semences bien nettes serait un moyen presque aussi puissant. On sait que ces dernières années ont été fertiles en plantes nuisibles, inconnues jusqu'alors, venues ou ne sait d'où. Ces nouvelles mauvaises herbes ont sans doute été introduites avec les grains de semence que nous avons tiré de l'étranger ; et, si l'on avait bien trié ces semences, si on les avait purgées de toute graine étrangère, on n'aurait sans doute pas à déplorer les ravages de ces nouveaux ennemis. Le même fait se produit dans les différentes parties d'une même culture. Les endroits les moins salis par les plantes nuisibles reçoivent pour semences des graines provenant des parties plus sales et sont à leur tour aussi salis que les dernières. Nettoyons donc nos semences, enlevons-en tous les corps étrangers et ce seul travail contribuera pour beaucoup à conserver nos champs dans un bon état de nettoiement.

L'emploi des fumiers frais est une pratique vicieuse, surtout lorsque ces fumiers ont été mélangés avec les débris de fourrages, les balayures de granges et de fenils ; car alors ils contiennent une énorme quantité de graines de mauvaises herbes qui, transportées sur les champs, les salissent pour de longues années, même en dépit des sarclages les plus soignés. Par la décomposition de ces fumiers frais on détruit complètement la faculté germinative des graines qu'ils contiennent et alors l'emploi des fumiers peut se faire sans danger.

Une autre précaution que nous ne saurions trop recommander, c'est celle d'entretenir bien propres les contours des champs, le pied des clôtures, les bords des chemins et des fossés et les tas de pierres que l'on remarque encore en si grand nombre dans les champs cultivés de quelques parties de la Province. Ces différents endroits ne sont trop souvent que de véritables pépinières de mauvaises herbes, dans lesquelles les plantes croissent et mûrissent en toute

liberté. De là, leurs semences, transportées par les vents, les eaux ou les oiseaux, vont infester tous les champs environnants.

Il est vrai que nous avons une législation ordonnant la destruction des mauvaises herbes et punissant par l'amende toute infraction à la loi ; mais cette législation est malheureusement restée sans effet, parce que les inspecteurs municipaux, qui sont les agents responsables de l'exécution de la loi, laissent chacun agir à sa guise au grand détriment de la classe agricole.

En Angleterre, il en est tout autrement, chaque propriétaire du sol est forcé par la loi à détruire les plantes nuisibles, non-seulement sur ses champs, mais encore le long des routes et des chemins qui l'avoisinent. Et si le propriétaire n'exécute pas les prescriptions de la loi au temps voulu, l'agent responsable fait détruire les mauvaises herbes aux frais du susdit propriétaire.

En Allemagne, d'après M. de Gasparin, il est stipulé dans les baux que le fermier paiera au propriétaire une amende variant de 3 à 6 centins pour chaque pied de marguerite blanche trouvé sur ses terres. Si une telle amende était imposée à certains fermiers canadiens toute la récolte de l'année ne suffirait pas à la payer.

Ces moyens préventifs, excellents pour empêcher l'introduction des plantes nuisibles, ne suffisent plus cependant lorsque le mal est produit. Il faut alors recourir aux moyens ordinaires de destruction, parmi lesquels nous devons citer en première ligne les jachères, les façons culturales, labours, hersages, et sarclages, les fourrages étouffants fauchés en vert, l'enlèvement des racines traçantes.

Pour détruire les mauvaises herbes à racines traçantes et vivaces, voici un moyen pratiqué avec succès par Mathieu de Dombasle : " Dans les champs infestés de chiendent ou d'autres plantes à racines traçantes et vivaces, la terre doit être labourée, puis laissée dans l'état où l'a mise le labour (c'est-à-dire qu'on ne doit point la herser), parce qu'alors elle se dessèche beaucoup plus promptement, ce qui contribue infiniment à détruire le chiendent ; le hersage doit être alors donné immédiatement avant le labour qui suit..... Cette manière de détruire le chiendent mérite presque toujours la préférence sur la méthode qui consiste à l'extirper pour l'enlever du champ, travail fort coûteux et dont les effets sont presque toujours incomplets. Au moyen de plusieurs labours donnés en temps sec, avec les précautions que je viens d'indiquer, on détruit le chiendent de manière qu'il n'en reste pas de traces ; et les racines de cette plante qui restent dans le sol y pourrissent et y servent d'engrais. On doit donner un nouveau labour aussitôt que l'on voit les nouvelles pousses de chiendent apparaître à sa surface, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la destruction soit complète. "

Nous avons nous-mêmes suivi cette méthode et nous pouvons assurer d'après notre propre expérience que non-seulement elle détruit sûrement le chiendent et toutes les plantes nuisibles à racines traçantes, mais qu'en outre elle laisse la terre dans un excellent état de fertilité, quoique nous n'eussions fait usage d'aucun engrais.

Voici un autre procédé employé avec un égal succès par Antoine de Rovillo et relaté dans la *Maison rustique du dix-neuvième siècle* : " On donne un labour aussi profond qu'il est nécessaire pour que toutes les racines soient remuées et retournées ; on donne un coup d'extirpateur pour les ramener à la surface. Si l'on en restait là, les racines reprendraient bientôt une nouvelle vie, parce que la terre qui adhère à leur surface permettrait de végéter. C'est à enle-